

INFORMATIONS SANTÉ-SOCIAL

L'infirmière accueille et écoute dans la confidentialité chaque élève se présentant à l'infirmerie. Elle répond aux urgences et soigne. Elle prend contact avec la famille de l'élève si elle le juge nécessaire. Elle conseille en matière de santé.

L'infirmière peut également orienter l'élève vers **le médecin scolaire** ou un autre professionnel. Elle met en place des actions d'éducation à la santé et de prévention auprès des élèves.

Madame Alexiane KERMAGORET est présente au collège **tous les mardis** et le lundi en semaine B. Elle est joignable au 02.98.96.40.84

L'assistante sociale écoute dans la confidentialité. Elle aide et accompagne l'élève et sa famille lorsqu'il rencontre des difficultés d'ordre personnel, scolaire, familial, financier. Elle informe l'élève et sa famille de leurs droits, démarches et les aides possibles.

L'assistante sociale est présente au collège **tous les mardis** et le jeudi en semaine A. Elle est joignable au 02.98.96.02.54.

LES AIDES MATÉRIELLES AU COLLÈGE

La bourse nationale de collège: Aide attribuée sous condition de ressource. La campagne de bourse a lieu au mois de septembre pour les collèges. Votre enfant en sera informé par le secrétariat de l'établissement. La bourse de collège est versée en trois fois, directement au collège, et est déduite automatiquement de votre facture de cantine. Pour les élèves externes, le montant de la bourse est reversé aux familles en fin de trimestre.

Le Fonds Social Collégien

Aide du ministère de l'Éducation Nationale dans les collèges publics destinée à apporter à tout élève, boursier ou non, une aide individuelle, ponctuelle, exceptionnelle.

Les élèves dont les familles rencontrent quelques difficultés à faire face aux dépenses liées à la scolarité (frais de cantine, internat, séjours pédagogiques, matériel scolaire...) peuvent en bénéficier. Imprimé à retirer auprès de l'assistante sociale du collège.

L'assistante sociale et l'infirmière font partie de l'équipe éducative du collège et travaille avec les différents personnels de l'établissement. Elle peut rencontrer les élèves sur le temps scolaire à la demande d'un tiers (CPE, infirmière, enseignant, principal, principal-adjoint) qui lui aura signalé une difficulté particulière.

L'infirmière et l'assistante sociale sont disponibles pour dialoguer, répondre aux préoccupations des collégiens et chercher avec eux des solutions.

Elles sont tenues au secret professionnel.